

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1609

1<sup>er</sup> juillet 2008

### SOMMAIRE

Aaxis Holdings .....	77186	O Bom Talher, S.à r.l. ....	77202
AJL Services S.à r.l. ....	77204	Oil Field Partners S.A. ....	77197
Albali Invest S.A. ....	77201	Petrus Holding S.A. ....	77189
Arte Media S.A. ....	77232	Phoebe S.A. ....	77189
AS Tower S.à r.l. ....	77194	PM Création S.à r.l. ....	77195
"AUTO-ECOLE Fernand MAYER S.à r.l." .....	77196	Prefa-Services S.à r.l. ....	77197
Bergerat Monnoyeur .....	77194	Private Equity Partners (Lux) S.A. ....	77226
BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l. ....	77227	Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l. ....	77193
Books and Beans S.à r.l. ....	77191	Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l. .....	77190
Cassian Finance S.A. ....	77188	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl .....	77193
Choucas S.A. ....	77187	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l. ....	77192
C. i. 2 SA .....	77186	Quinlan Private ESPF Investments #1 ....	77190
Color Box S.A. ....	77196	Quinlan Private Herbert Client Holdings S.à r.l. ....	77192
Consortium 1 S.à r.l. ....	77204	Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l. ....	77191
Donau Invest S.A. ....	77193	Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l. ....	77191
Emred International S.A. ....	77188	RivCore Amstel 2 S.à r.l. ....	77192
EPI Prime Hamburg SP S.à r.l. ....	77232	Sensei International S.A. ....	77196
Etoile Deuxième S.à r.l. ....	77194	Terold S.à r.l. ....	77187
Euphorbia Invest S.A. ....	77186	Thobe S.A. ....	77187
Fashion Box International S.A. ....	77231	Universe, The CMI Global Network Fund .....	77195
ISMT Enterprises .....	77232	Vincal Invest S.A. ....	77188
Isotherm Toiture S.A. ....	77190		
Lighthouse International Company S.A. .....	77189		
MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl .....	77204		
Meg Holding S.à r.l. ....	77228		
MONO Luxembourg .....	77232		
Morganite Luxembourg S.A. ....	77195		
NTEL Com S.A. ....	77230		

**Aaxis Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.444.

Il résulte d'une décision de l'associé unique qu'en date du 24 janvier 2008 les personnes suivantes ont été nommées gérant de la société pour une durée indéterminée:

- M. Henrik Christian Slipsager, President Chief Executive Officer ABM Industries Inc, né à Roskilde, Danemark, le 12 janvier 1955, ayant son adresse professionnelle à 551 Fifth Avenue, Suite 300, New York, New York 10176.

- M. James Sherman Lusk, Executive Vice President ABM Industries Inc, né à New Jersey, Etats-Unis, le 26 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle à 551 Fifth Avenue, Suite 300, New York, New York, 10176.

- M. James Patrick McClure, Executive Vice President ABM Industries Inc, né à California, Etats-Unis, le 14 février 1957, ayant son adresse professionnelle à 8101 West Sam Houston Parkway, Suite 150, Houston, TX 770272.

A la même date les démissions de Messrs. Dennis Bosje, Paul de Haan et Peter Gaze en tant que gérants de la société ont été acceptées.

*Pour AAXIS HOLDINGS*

Signature

Référence de publication: 2008073880/6295/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08307. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080083670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**C. i. 2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 82.025.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

*Pour FIDCOSERV S.à r.l.*

54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008074295/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02888. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Euphorbia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.744.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074518/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05442. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 350.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

## EXTRAIT

En date du 26 mai 2008 SIF Investment Company Limited, a transféré les 1.000 parts sociales de Classe A2 qu'elle détenait dans la Société à Arconas International Limited. En conséquence, SIF Investment Company Ltd détient les 9.000 parts sociales de classe A1 et Arconas International Limited détient les 1.000 parts sociales de classe A2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074509/1628/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Choucas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 110.896.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074513/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Thobe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.878.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074514/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Emred International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074515/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Cassian Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.313.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074516/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Vincal Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.189.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074519/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Petrus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.257.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2008*

L'Assemblée a décidé;

- D'élire la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, sous le numéro RCS Luxembourg Section B 53.981 en remplacement de la société LUXOR AUDIT S.à r.l., RCS B 68.256, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008074520/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Phoebe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 45.623.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 24 avril 2008*

L'assemblée décide de proroger les mandats de Monsieur Yves Van Renterghem, résidant à avenue du X septembre 2 - L-2550 Luxembourg, Monsieur Bert Vinken résidant à 1, Bellevuedreef - B-2970 Schilde et de la société BELFICOM NV, ayant son siège social à 1, Bellevuedreef - B-2970 Schilde, en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

L'assemblée décide de proroger le mandat de Madame Catherine DOMS, résidant à 497, Lierse Steenweg - B - Malines, en tant que Commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale Annuelle de 2009.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008074534/1212/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.548.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 15 mai 2008 que Maître Philippe Morales a été réélu président du conseil d'administration avec pouvoir individuel de signature pour engager la Société pour la durée de son mandat.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074535/4775/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 255.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 133.990.

Par résolution signée en date du 2 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de catégorie A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074588/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 79.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 125.867.

Par résolution prise en date du 02 mai 2008, l'associé unique a pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de catégorie A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074586/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Isotherm Toiture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 86.825.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 22/5/2008 à 16.00 heures au siège social de la société à KEHLEN*

Le conseil d'administration accepte avec effet immédiat la démission des directeurs techniques:

- Monsieur Yves KEMP, physicien diplômé, né à Pétange le 18.06.1961 et demeurant à 4770 PETANGE, 7, rue de la Paix.

- Monsieur Michel GUIOT, ingénieur civil, né à Bleid le 26.06.1952 et demeurant à B-6700 ARLON, 14, rue François Boudart.

Kehlen, le 22 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

Monsieur Frank NIMAX / Monsieur Fabrice BUSONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074501/4608/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03742. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Books and Beans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.004.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés le 28 février 2008, le capital social fixé à 12.394,68 EUROS, représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale, se repartit comme suit:

Monsieur Roland WEBER, trois cent quatre-vingt-deux parts sociales . . . . .	382
Madame Yvette WEBER, cent dix-huit parts sociales . . . . .	118
Total: Cinq cents parts sociales . . . . .	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

*Pour BOOKS AND BEANS S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008074511/514/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.988.

—  
Par résolution signée en date du 13 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de type A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074580/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 132.454.

—  
Par résolution signée en date du 13 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de type A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074578/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 131.950.

Par résolution prise en date du 13 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de catégorie A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074575/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Quinlan Private Herbert Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 131.831.

Par résolution, signée en date du 13 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de catégorie A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074576/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**RivCore Amstel 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 130.179.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1<sup>er</sup> août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

RivCore Amstel 2 S.à r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Citco (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- Schut Hille-Paul, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Zwart Antonius, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- De Patoul Jacques, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2008.

Hille-Paul Schut / Doeke van der Molen.

Référence de publication: 2008073928/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

---

**Donau Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 60.460.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2008 à 16.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean QUINTUS, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme Commissaire aux Comptes:

V.O. CONSULTING LUX S.A., Réviseur d'Entreprises, Windhof Business Center 4, route d'Arlon, L-8399 WINDHOF

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008073930/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.436.

Par résolution signée en date du 13 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de type A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074582/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01839C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.992.

Par résolution signée en date du 13 mai 2008, les associés ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, gérant de type A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074585/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Bergerat Monnoyeur, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 4A, Zone d'Activités «Am Brill».  
R.C.S. Luxembourg B 7.557.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 mars 2008*

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 12 des statuts, de déléguer les pouvoirs de signatures des soumissions et d'appels d'offres de manière suivante à compter du 01/06/2008:

i. pour le département «Génie Civil»:

Monsieur Philippe Monnoyeur, résidant en France à F-75017 Paris, 87, rue Lemerancier

ou

Monsieur Michel Neyrinck, résidant en Belgique à B-3080 Tervuren, Bijlkenveldstraat 27.

ii. pour le département «Eneria»:

Monsieur Philippe Monnoyeur, résidant en France à F-75017 Paris, 87, rue Lemerancier

ou

Monsieur Vincent REYNAL, résidant à la Colombie 10, B-1000 Bruxelles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074531/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01941. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**AS Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 117.713.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

AS TOWER SARL

Signature

Référence de publication: 2008074549/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2008, réf. DSO-CR00140. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080084305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 241.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.119.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 16 avril 2008*

*Résolution*

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

*ETOILE DEUXIEME Sarl, Société à Responsabilité Anonyme*

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008075034/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03361. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 33.463.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 19 septembre 2007*

Les administrateurs de la Société ont élu Duncan Alistair Finch, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Germany, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008, avec effet au 22 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND*

Signature

Référence de publication: 2008074541/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**PM Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 117.712.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*PM CREATION SARL*

Signature

Référence de publication: 2008074550/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2008, réf. DSO-CR00145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Morganite Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 7.776.

*Extrait du Conseil d'Administration du 24 avril 2008*

Lors du Conseil d'administration du 24 avril 2008, les administrateurs ont approuvés les pouvoirs de signature bancaire comme suit:

1) Paiements supérieurs à 5 000,00 EUR une seule signature requise parmi les personnes suivantes: Y. Malvaux, I. Saint-Antoine, S. Stourm, P. Wolff, J. Herke.

2) Paiements supérieurs à 5 001,00 EUR et inférieurs à 20 000,00 EUR 2 signatures requises parmi les personnes suivantes: Y. Malvaux, I. Saint-Antoine, S. Stourm, P. Wolff, J. Herke MAIS la signature de Y. Malvaux ou de P. Wolff doit figurer obligatoirement sur l'ordre de paiement.

3) Paiements supérieurs à 20 000,00 EUR 2 signatures requises parmi les personnes suivantes: Y. Malvaux, I. Saint-Antoine, S. Stourm, P. Wolff, J. Herke MAIS la signature de P. Wolff ou J. Herke doit figurer obligatoirement sur l'ordre de paiement.

4) Les paiements électroniques doivent respecter les règles décrites aux points 1, 2 et 3.

5) Les paiements en faveur des autres filiales du Groupe Morgan Crucible LTD ne requièrent qu'une seule signature parmi les personnes suivantes: Y. Malvaux, I. Saint-Antoine, S. Stourm, P. Wolff, J. Herke.

Signatures.

Référence de publication: 2008074508/8657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03852. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Sensei International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.798.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 15 avril 2008 que:

L'assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 la société Astbury Holding Ltd, société immatriculée sous le numéro 145090 B et établie chez Trident Corporate services (Bahamas) Ltd, 1st Floor, Kings Court, Bay Street, P.O. Box N-3944, Nassau, Bahamas.

La durée de son mandat est de six ans, renouvelable, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Il résulte par ailleurs du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2006 et tenue extraordinairement le 15 avril 2008, que l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société Astbury Holding Ltd susmentionnée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

*Pour SENSEI INTERNATIONAL S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008074493/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**"AUTO-ECOLE Fernand MAYER S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 32, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 112.200.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*AUTO-ECOLE FERNAND MAYER SARL*

Signature

Référence de publication: 2008074551/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2008, réf. DSO-CR00144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Color Box S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.294.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 12 mai 2008, de L-1917 LUXEMBOURG 2, Sangenberg à L-2163 LUXEMBOURG 29, avenue Monterey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

*POUR COLOR BOX S.A.*

Domenico RANUCCI

Référence de publication: 2008074712/514/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Prefa-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.  
R.C.S. Luxembourg B 125.171.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 13.11.2007*

L'an deux mille sept, le treize novembre

Ont comparu:

1) La société HORTO SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, Z.A.C. Zaemer, ici représentée par son gérant Monsieur Carlos HORTO GONCALVES, gérant de sociétés, né le 11.11.1969 à Montelavar (P) et demeurant à L-4662 Differdange, 53, rue Roosevelt,

2) Monsieur Gilbert FELTZ, poseur de tapis, né le 21.09.1963 à Luxembourg et demeurant à L-3337 Hellange, 28, route de Mondorf,

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité «PREFA-SERVICES S.à r.l.», se sont réunis au siège social et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

Monsieur Georges THILL, maître menuisier, est révoqué comme gérant technique de la société.

Est nommé nouveau gérant technique Monsieur Gilbert FELTZ, poseur de tapis, né le 21.09.1963 à Luxembourg et demeurant à L-3337 Hellange, 28, route de Mondorf.

Monsieur Carlos HORTO GONCALVES, sus-nommé, est confirmé comme gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant pour tout montant inférieur à 1.250 EUR et par la co-signature obligatoire du gérant technique pour tout montant supérieur ou égal à 1.250 EUR.

Fait à Bascharage, le 13 novembre 2007.

Pour extrait conforme

HORTO SERVICES S.à r.l. / Gilbert FELTZ

Carlos HORTO GONCALVES / -

Référence de publication: 2008075044/820/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04280. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Oil Field Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.228.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Shareholder & Directorship Services Ltd, une société établie et ayant son siège social à Suite 13 First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles,

ici représentée par Monsieur Alberto Morandini, administrateur, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2008.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Oil Field Partners S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Alberto Morandini, administrateur, né le 9 février 1968 à Pétange, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
  - b) Madame Valérie Emond, fiscaliste, née à Saint-Mard (Belgique) le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
  - c) Monsieur Alain Blondlet, expert-comptable, né le 27 mars 1966 à Longlier (B), demeurant professionnellement au 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
PME Xpertise S.à r.l., ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg B 100.087.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.
5. Le siège social de la société est fixé L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Morandini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008, LAC/2008/22408. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5%: 155.- €.

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008075942/220/186.

(080086592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**Albali Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.859.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALBALI INVEST S.A., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120859, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2308 du 11 décembre 2006 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société, sont dûment représentés. Le nombre d'actions qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions avec une valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 31.000 (trente et une mille euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

*Deuxième résolution*

Par conséquent l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Version anglaise:

" **Art. 1. (paragraph 2).** The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH; THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 2008. Relation GRE/2008/2360. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008075287/231/54.

(080085794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**O Bom Talher, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 139.190.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le neuf mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Azenha Ramalho Maria Isabel, cuisinière, née à Carriço (P) le 11 mai 1964, demeurant à L-2174 Bonnevoie, 19, rue du Mur.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société impersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «O BOM TALHER, S.à r.l.».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique Madame Azenha Ramalho Maria Isabel, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

Madame Azenha Ramalho Maria Isabel, précitée, cuisinière, née à Carriço (P) le 11 mai 1964, demeurant à L-2174 Bonnevoie 19, rue du Mur est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Azenha Ramalho, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2008. LAC/2008/ 19976. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 10 juin 2008. Paul BETTINGEN.  
Référence de publication: 2008075362/202/108.  
(080085897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**AJL Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 99.031.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2008075458/1185/13.  
Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03614. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080085043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 50.284.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075425/6261/12.  
Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03069. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.395.668,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 136.129.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Consortium 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Glacis, L-1628 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136129, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 on March 11, 2008.

The Meeting was opened at 10.00 with M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

Who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected, as scrutineer, Mr. Andrew Sandor, lawyer, with professional address in the Slovak Republic.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,380,668.- (two million three hundred and eighty thousand six hundred and sixty-eight Euro) so as to bring the share capital of the Company to EUR 2,395,668 (two million three hundred and ninety-five thousand six hundred sixty-eight Euro), by way of the creation and issuance of 2,380,668.- (two million three hundred and eighty thousand six hundred and sixty-eight) new shares having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, in consideration for payments in cash;
3. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 2. above;

4. Recording of the shareholdings in the Company following resolutions on the agenda items noted above;
5. Full restatement of the Articles (without any amendment to the corporate object clause);
6. Appointment of new managers and of a statutory auditor;
7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the books and registers of the Company; and
8. Miscellaneous.

II. That 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of EUR 1,- each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) are represented at the Meeting;

III. That the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the Meeting, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

IV. That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledged that the shareholders of the Company being represented at the Meeting have waived the convening notices to the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,380,668.- (two million three hundred and eighty thousand six hundred and sixty-eight Euro) so as to bring the share capital of the Company from its then amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) to EUR 2,395,668 (two million three hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-eight Euro), by way of the creation and issuance of 2,380,668 (two million three hundred and eighty thousand six hundred and sixty-eight) new shares having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each.

The Meeting then approved and accepted the subscription and payment for the 2,380,668.- (two million three hundred and eighty thousand six hundred and sixty-eight) new shares as set out below and further acknowledged that those existing shareholders which were not at this time subscribing for the newly issued shares had been offered and had not taken up their preferential subscription rights in respect of such issuance.

*Subscription - payment*

1. Thereupon, Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 202,464 (two hundred and two thousand four hundred sixty-four) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 202,464.- (two hundred and two thousand four hundred sixty-four Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. Thereupon, Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 25,526 (twenty-five thousand five hundred twenty-six) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 25,526.- (thousand five hundred twenty-six Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. Thereupon, Columbia Capital Employee Investors IV L.P., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 1,845 (one thousand eight hundred forty-five) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,845.- (one thousand eight hundred forty-five Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. Thereupon, Columbia Capital Equity Partners III (QP) L.P., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 103,700 (one hundred three thousand seven hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 103,700.- (one hundred three thousand seven hundred Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. Thereupon, Columbia Capital Equity Partners III (Cayman) L.P., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at Maples and Calder, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 56,947 (fifty-six thousand nine hundred forty-seven) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 56,947.- (fifty-six thousand nine hundred forty-seven Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. Thereupon, Columbia Capital Equity Partners III (AI) L.P., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 5,729 (five thousand seven hundred twenty-nine) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 5,729.- (five thousand seven hundred twenty-nine Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. Thereupon, Columbia Capital Investors III L.L.C., a company incorporated under the laws of Virginia, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States, duly represented by M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 25,587 (twenty-five thousand five hundred eighty-seven) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 25,587.- (twenty-five thousand five hundred eighty-seven Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

8. Thereupon, M/C Venture Partners VI, L.P., a company incorporated under the laws of Massachusetts, having its registered office at 75 State St., Suite 2500, Boston, MA 02109, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on April 24, 2008, declared that it subscribed for 366,760 (three hundred sixty-six thousand seven hundred sixty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 366,760.- (three hundred sixty-six thousand seven hundred sixty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

9. Thereupon, M/C Venture Investors L.L.C., a company incorporated under the laws of Massachusetts, having its registered office 75 State St., Suite 2500, Boston, MA 02109, USA duly represented M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on April 24, 2008, declared that it subscribed for 11,540 (eleven thousand five hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 11,540.- (eleven thousand five hundred forty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

10. Thereupon, Innova GTS Holding S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2008, declared that it subscribed for 328,300 (three hundred twenty-eight thousand three hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 328,300.- (three hundred twenty-eight thousand three hundred Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

11. Thereupon, HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o HarbourVest Partners, LLC, One Financial Center - 44th floor, Boston Massachusetts 02111, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2008, declared that it subscribed for 250,000 (two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

12. Thereupon, HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o HarbourVest Partners, LLC, One Financial Center - 44th floor, Boston Massachusetts 02111., duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2008, declared that it subscribed for 130,000 (one hundred thirty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

13. Thereupon, Oak Investment Partners XII, Limited Partnership, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Oak Management Corporation, One Gorham Island, Westport, CT 06880, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 19, 2008, declared that it subscribed for 333,000 (three hundred thirty-three thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 333,000.-

(three hundred thirty-three thousand Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

14. Thereupon, Bessemer Venture Partners VII L.P., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 249,400 (two hundred forty-nine thousand four hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 249,400.- (two hundred forty-nine thousand four hundred Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

15. Thereupon, Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that it subscribed for 40,600 (forty thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 40,600.- (forty thousand six hundred Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

16. Thereupon, FPDF Telecom LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 25, 2008, declared that it subscribed for 80,508 (eighty thousand five hundred eight) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 80,508.- (eighty thousand five hundred eight Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

17. Thereupon, FPFO Telecom LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 25, 2008, declared that it subscribed for 40,194 (forty thousand one hundred ninety-four) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 40,194.- (forty thousand one hundred ninety-four Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

18. Thereupon, Mr. Lawrence BABBIO, residing at 720 Park Ave #16 A, New York, NY 10021, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2008, declared that he subscribed for 3,199 (three thousand one hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 3,199.- (three thousand one hundred and ninety-nine Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

19. Thereupon, Mr. James P. Hynes, residing at 117 Meadow Road, Riverside, CT 06878, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 19, 2008, declared that he subscribed for 3,199 (three thousand one hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 3,199.- (three thousand one hundred and ninety-nine Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

20. Thereupon, Bear GTS LLC, a company incorporated under the laws of Colorado, having its registered office at 901 Front Street, Suite 200, Louisville, CO 80027, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 20, 2008, declared that it subscribed for 7,039 (seven thousand thirty-nine) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,039.- (seven thousand thirty-nine Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

21. Thereupon, Gee Five Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Mriehel BKR 14, Malta and bearing registration number C 5958, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named by virtue of a proxy given under private seal on March 26, 2008, declared that it subscribed for 50,000 (fifty-thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 50,000.- (fifty-thousand Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

22. Thereupon, Nextone, LLC, a Georgia limited liability company having its address at 40 Technology Parkway South #300, Norcross, GA 30092, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 18, 2008, declared that it subscribed for 640 (six hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 640.- (six hundred forty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

23. Thereupon, Mr. James Robert Sperans, residing at 0318 Thornbrook Avenue, Rosemont, PA 19010, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 20, 2008,

declared that she subscribed for 640 (six hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 640.- (six hundred forty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

24. Thereupon, Mr. Thomas Richard Dorr, residing at 124 Three Ponds Lane, Malvern, PA 19355, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2008, declared that he subscribed for 640 (six hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 640.- (six hundred forty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

25. Thereupon, Mr. John Wolak, residing at Holly Tree Lane, Lot 5, Chads Ford, PA 19317, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 25, 2008, declared that he subscribed for 320 (three hundred twenty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 320.- (three hundred twenty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

26. Thereupon, Mr. Jeffrey Newland Collins, residing at 548 Hansell Road, Wynnewood, PA 19096, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 20, 2008, declared that he subscribed for 320 (three hundred twenty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 320.- (three hundred twenty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

27. Thereupon, Mr. Neil W.C. Harper, residing at 12 Guion Road, London, SW6 4UE, UK, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on April 1, 2008, declared that he subscribed for 640 (six hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 640.- (six hundred forty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

28. Thereupon, Telcom CEE landline LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 201 N. Union Street, Suite 360, Alexandria, VA 22314, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 20, 2008, declared that it subscribed for 44,791 (forty four thousand seven hundred ninety-one) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 44,791.- (forty four thousand seven hundred ninety-one Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

29. Thereupon, Mr. Rodolfo Casasola, residing at 2610 31st Street NW, Washington DC 20008, USA, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on March 18, 2008, declared that he subscribed for 640 (six hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 640 (six hundred forty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

30. Thereupon, SYNTAXIS MEZZANINE FUND I L.P., a limited partnership established under the laws of Guernsey with registered number 871, with its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Syntaxis Capital Limited, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on April 21, 2008, declared that it subscribed for 8,250 (eight thousand two hundred fifty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 8,250.- (eight thousand two hundred fifty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

31. Thereupon, INDIGO CAPITAL V L.P., a limited partnership established under the laws of England & Wales (registered number LP012141) having its place of business at 25 Watling Street, London EC4M 9BR and acting by its manager, Indigo Capital L.L.P. (registered number OC326453) whose registered office is at 25 Watling Street, London EC4M 9BR, duly represented by M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on April 21, 2008, declared that it subscribed for 8,250 (eight thousand two hundred fifty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and fully paid them up by making a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 8,250.- (eight thousand two hundred fifty Euro), which was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 2,380,668. - (two million three hundred and eighty thousand six hundred and sixty-eight Euro) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to record that further to the above-mentioned subscriptions and payments the shareholding in the Company is as follows:

- Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., holder of 202,464 shares;
- Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., holder of 25,526 shares;
- Columbia Capital Employee Investors IV, L.P., holder of 1,845 shares;
- Columbia Capital Equity Partners III (QP), L.P., holder of 103,700 shares;

Columbia Capital Equity Partners III (Cayman), L.P., holder of 56,947 shares;  
 Columbia Capital Equity Partners III (AI), L.P., holder of 5,729 shares;  
 Columbia Capital Investors III LLC, holder of 25,587 shares;  
 Columbia Capital IV LLC, holder of 5,000 shares;  
 M/C Venture Partners VI, LP, holder of 371,760 shares;  
 M/C Venture Investors, LLC, holder of 11,540 shares;  
 Innova /4 LP, holder of 5,000 shares;  
 Innova GTS Holding S.à R.L, holder of 328,300 shares;  
 HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., holder of 250,000 shares;  
 HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., holder of 130,000 shares;  
 Oak Investment Partners XII, Limited Partnership, holder of 333,000 shares;  
 Bessemer Venture Partners VII L.P., holder of 249,400 shares;  
 Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., holder of 40,600 shares;  
 FPFD Telecom LLC holder of 80,508 shares;  
 FPFO Telecom LLC, holder of 40,194 shares;  
 Lawrence T. Babbio Jr., holder of 3,199 shares;  
 James P. Hynes, holder of 3,199 shares;  
 Bear GTS, LLC, holder of 7,039 shares;  
 Gee Five Limited, holder of 50,000 shares;  
 Nextone, LLC, holder of 640 shares;  
 James Robert Sperans, holder of 640 shares;  
 Thomas Richard Dorr, holder of 640 shares;  
 John Wolak, holder of 320 shares;  
 Jeffrey Newland Collins, holder of 320 shares;  
 Neil W.C. Harper, holder of 640 shares;  
 Telcom CEE Landline LLC, holder of 44,791 shares;  
 Rodolfo Casasola., holder of 640 shares;  
 SYNTAXIS MEZZANINE FUND I L.P., holder of 8,250 shares; and  
 INDIGO CAPITAL V L.P., holder of 8,250 shares.

As from now on, any reference to the Meeting in the following resolutions shall be understood as a reference to the extraordinary general meeting of the said shareholders taking the decisions unanimously.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company (the Articles) (without any amendment to the corporate object clause), so that they shall henceforth read as follows:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Definitions.** In these Articles, in addition to the terms otherwise defined, the following terms shall have the following meanings:

**Articles** mean these articles of association of the Company;

**Business Day** means a day other than a Saturday and a Sunday on which banks are opened for business in the city of Luxembourg, London, New York and/or Warsaw. Business Days is to be construed accordingly.

**Company Securities** means, as the context requires, the (i) shares of the Company, (ii) preferred equity certificates issued by the Company, and (iii) convertible preferred equity certificates issued by the Company.

**Conflict of Interest** means where a Manager of the Company has a direct financial interest other than its interest as a shareholder or beneficial owner (as the case may be) of the Company, Consortium 2 Sàrl or GTSEH in a matter in which the Company, Consortium 2 Sàrl or GTSEH has an interest.

**Cost Basis** means the original purchase price of the Company Securities at the time of the issuance thereof. In the case of any securities issued in exchange for other securities, "Cost Basis" means the original purchase price of the securities so exchanged.

**Equity Closing Date** means [the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company restating the Articles].

**Group** means GTSEH and its subsidiaries from time to time, and Group Company means any one of them.

**GTSEH** means GTS Central European Holdings Limited, a limited liability company existing under the laws of Cyprus.

**Original Shareholders** means the shareholders of the Company at the Equity Closing Date, whose names appear as shareholders of the Company at that date in the register of shareholders of the Company.

**Major Decision** means:

(a) An agreement on the sale or disposition within three years of the Equity Closing Date by any voluntary means (including by way of merger) of all or substantially all of the assets or shares of the Company, the assets or shares of Consortium 2 S. à r.l. or the assets or shares of GTSEH (a "Major Disposition") unless all of the Original Shareholders who are shareholders of the Company at the date of the Major Disposition receive in such transaction at least 2.5 times their Cost Basis in the Company Securities;

(b) The listing or public offering within three years of the Equity Closing Date on any securities exchange of the shares of the Company, Consortium 2 S. à r.l. (or the shares of the société anonyme or other entity into which either of the Company or Consortium 2 S. à r.l. is converted prior to such listing (a "Resulting Entity")) or GTSEH or a Group Company unless (x) the Shareholders, upon giving effect to such transaction, directly or indirectly own a majority of the public company and (y) the public offering price imputes a pre-money valuation to the Group of at least the aggregate Cost Basis of the Company Securities outstanding on the Second Closing Date; or

(c) Any action (including a proposal to the general meeting of shareholders to take resolutions for the same purpose) an effect of which is to change either the form or the jurisdiction of formation of the Company.

**Notice** shall mean all notices, requests and other communications in writing which shall be deemed given if given in person, by facsimile (with delivery electronically confirmed), electronic mail, telegram, or by overnight courier.

**Shareholders Agreement** means any shareholders' agreement [that may be] entered into from time to time between the shareholders of the Company and, as the case may be, the Company.

**Art. 2. Name.** The name of the company is "Consortium 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these Articles (the Articles).

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 5. Duration.**

5.1 The Company is formed for an unlimited duration.

5.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - shares

### Art. 6. Capital.

6.1 The share capital is set at EUR 2,395,668.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred sixty-eight euro), represented by 2,395,668 (two million three hundred ninety-five thousand six hundred sixty-eight shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 7. Shares.

7.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.2 Shares are transferable only in accordance with the Law, the Articles and subject to the terms of any Shareholders Agreement. The Company shall not recognize and accept a transfer of shares in the Company made in breach of the terms of the Law, the Articles or any Shareholders Agreement.

Notwithstanding the terms of any Shareholders' Agreement and save as to more stringent provisions contained therein, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

7.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital and subject to the terms of any Shareholders Agreement.

## III. Management - representation

### Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1 The Company [is/shall at all times be] managed by [up to] five (5) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. Four of the managers shall be designated by resolution of shareholders as the "Investor Managers" (collectively the Investor Managers, and individually an Investor Manager), and one of the managers not being an Investor Manager, shall be a Luxembourg resident and shall be designated by resolution of shareholders as the "Luxembourg Manager" (the Luxembourg Manager and together with the Investor Managers, the "Managers", and individually, irrespectively to the category the manager belongs, a Manager).

8.2 The Managers need not be shareholders.

8.3 The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

### Art. 9. Board of Managers.

9.1 The Managers constitute a board of managers (the Board).

9.2 The Board may invite one or more persons/observers to attend a meeting, it being understood that any such invited persons (the Invited Persons) shall have no voting power at any meeting and shall not be involved in the management of the Company. The Invited Persons shall receive such information as the Board deems appropriate depending on the sensitive or confidential nature of such information.

### Art. 10. Powers of the Board.

10.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

10.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

### Art. 11. Procedure.

11.1 The Board may elect among its members a chairman who shall be one of the Investor Managers (the Chairman). Unless and until the Managers elect a person who is not an Investor Manager to serve as Chairman, the chairmanship of the Board shall rotate on an annual basis among the Investor Managers.

11.2 The Board meets upon the request of the Chairman, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. Any Manager may request that a meeting of the Board be called by giving Notice thereof to the Chairman and upon receipt of such a Notice, the Chairman shall call the meeting. Meetings of the Board shall be called and held as often as is required for the conduct of the affairs of the Company, Consortium 2 S.à r.l. or the Group but in any event (i) at least four times each year and (ii) immediately prior to the Company exercising its right as a direct shareholder of Consortium 2 S.à r.l. and as an indirect shareholder of any Group Company.

11.3 Written Notice of any meeting of the Board is given to all managers at ten Business Days prior to the date of the meeting, [except (i) in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting or (ii) in case of a meeting held by telecommunications facilities, in which case the meeting may be called on five Business Days notice.

11.4 The notice period shall begin to run on the day following the sending of the Notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period. The Notice shall identify the place and time of said meeting (or whether the meeting is to be telephonic) and include a description of any business to be transacted at the meeting, and the Notice shall be accompanied by any relevant documentation.

11.5 Any Manager may propose matters for the agenda of the meeting by giving notice thereof to the Chairman at least five Business Days prior to the date of the meeting or such shorter period as the Chairman shall allow.

11.6 No Notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written Notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

11.7 A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

11.8 A quorum for the transaction of business at any Board shall require the presence of at least three Investor Managers. If a quorum is not present at the opening of any Board meeting, then the Managers present may not transact any business other than adjourning such meeting to a date at least three Business Days following the sending to each Manager and Invited Person of a Notice of the reconvened meeting setting forth the fact of the adjournment, and the date, time and place of the reconvened meeting.

11.9 Notice of the adjournment of a Board meeting adjourned for lack of a quorum shall be delivered by electronic mail to each person entitled to receive such Notice and shall be confirmed to each such person by telephone within three (3) Business Days after the sending of the Notice unless actual receipt of the Notice has been previously acknowledged by the person entitled thereto. If a quorum is still not present at such reconvened Board meeting, Managers who are present shall be deemed to constitute a quorum for each such meeting and, may transact, by the affirmative vote of the Managers present or represented, including a simple majority of the Investor Managers who are present or represented all business set forth in the Notices provided in connection with the originally scheduled meeting that might have been transacted with a full quorum present (including all matters otherwise requiring a Required Vote as defined hereunder).

11.10 Except for Major Decisions, resolutions of the Board are validly taken by the affirmative vote of at least three Managers, including three Investor Managers, provided, however, that if one or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, any action other than Major Decisions will only be approved by a simple majority of the disinterested Managers including a majority of disinterested Investor Managers. A Major Decision may only be approved with the affirmative vote of a majority of Managers including the affirmative votes of all of the Investor Managers provided, however, that if one or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, such Major Decision can only be approved by the affirmative vote of a majority of Managers, including the affirmative votes of all the disinterested Investor Managers (a Required Vote).

11.11 In the event that any Manager may have a Conflict of Interest, such Manager shall make known to the Board such Conflict of Interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any matter for which such a manager has a Conflict of Interest, this shall be recorded in the minutes of the Board [and the transaction for which the manager has a Conflict of Interest, shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders prior to any vote of the general meeting of shareholders on any other matter.

11.12 The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented. The Chairman may appoint a secretary to keep the minutes of the meetings of the Board and of the general meetings of shareholders of the Company.

11.13 Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

11.14 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers has a Conflict of Interest, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

#### **Art. 12. Representation.**

12.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one "Investor Manager" and one "Luxembourg Manager".

12.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 13. Liability of the managers.**

13.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 14. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

14.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 14.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least ten (10) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 15. Sole shareholder.**

15.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - allocation of profits - supervision**

#### **Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.**

16.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

16.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

16.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

16.5 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a Business Day, on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

17.1 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

17.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

17.3 The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### **Art. 18. Allocation of profits.**

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2 The shareholders determine, as the case may be in accordance with any Shareholders Agreement binding upon them, how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and subject to any Shareholders Agreement:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - liquidation - general provision**

### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **Art. 20. General Provisions.**

20.1 Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by Managers by way of circular letters as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by Managers by way of circular letters or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any Shareholders Agreement.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolved to appoint as statutory auditor Deloitte Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg for a term which shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2009.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolved to confirm the mandates of two managers and to redesignate them as respectively "Investor Manager" and "Luxembourg Manager" and to appoint three new Investor Managers, as follow:

1. The mandate of Mr. Krzysztof Krawczyk, company director, born on December 8, 1975 in Warsaw, Poland with professional address at 11, Innova Capital, Aurum Bulidngm 4th floor, PL-00-865 Warsaw, as manager of the Company for an unlimited duration is confirmed, the latter being designated as Investor Manager for the purpose of article 8.1 of the Articles; and

-The mandate of Mr. Patrice Gallasin, private employee, born on December 09, 1970 in Villers-Semeuse, France, with professional address at 1, rue des glacis, L-1629 Luxembourg, as manager of the Company for an unlimited duration is confirmed, the latter being designated as Luxembourg Manager for the purpose of article 8.1 of the Articles

2. The following persons are appointed as additional Investor Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. John T. Siegel, Jr., Partner, born on May 2, 1969 in Richmond, United States, with professional address at 214 West Alexandria Ave, Alexandria VA 22302 United States;

- Mr. Robert Savignol, vice-president, born On September 3, 1973 in Paris, France, with professional address at 90, Georgetown Road, Weston, CT 06883, United States.

- Mr William A. Johnston, managing director, born October 30, 1951 in Bathurst, NewBrunswick, Canada, with professional address at HarbourVest Partners, LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA, 02111.

3. Mr. John T. Siegel is appointed by the Meeting instead of for the first time, by the board of managers of the Company as Chairman - for the purpose of article 11.1. of the Articles as they have just been restated - for a period of one year starting from the date of this appointment. For clarification purposes, such appointment shall be made in replacement of Mr. Krzysztof Krawczyk, who is deemed to have acted as Chairman from the date of incorporation of the Company to the date of the Meeting (which is retroactively approved by the Meeting).

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above resolutions and empowered and authorised any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above resolutions in the books and registers of the Company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 18,000.- (eighteen thousand euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Consortium 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136129 (la Société), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 11 mars 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claire-Marie Darnand, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle a nommé comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a nommé comme scrutateur Monsieur Andrew Sandor, avocat, demeurant en République Slovaque.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée fut le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Proposition d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 2.380.668.- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante-huit euros) pour porter le capital social à EUR 2.395.668 (deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante huit euros) par la création et l'émission de 2.380.668 (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune en contrepartie de paiements en espèces;
3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social susmentionnée au point 2. ci-dessus;
4. Inscription des actionnariats de la Société suivant les résolutions des points à l'ordre du jour listés ci-dessus;
5. Refonte complète des Statuts (sans modification de la clause relative à l'objet social);
6. Nomination de nouveaux gérants et d'un commissaire aux comptes;
7. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société; et
8. Divers

II. que 15.000 (quinze mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société de EUR 15.000 (quinze mille euros) sont représentées à l'Assemblée;

III. Que les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts apparaissent sur la feuille de présence, signée par les représentants des associés et par le bureau de l'Assemblée, et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

IV. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a reconnu que les associés de la Société, étant représentés à l'Assemblée ont renoncé à toutes les convocations préalables.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.380.668.- (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 15.000.- (quinze mille euros), à un montant de EUR 2.395.668 (deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante huit euros) par l'émission de 2.380.668 (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit) nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune en contrepartie de paiements en espèces.

L'Assemblée a décidé d'approuver et a accepté la souscription et le paiement des 2.380.668 (deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante huit) nouvelles Parts Sociales de la manière indiquée ci-dessous et a reconnu que les associés existants qui n'ont pas souscrit à ce moment aux nouvelles parts sociales émises se sont vus proposés et n'ont pas exercé leurs droits de souscription préférentiel relatifs à cette émission.

#### *Souscription - libération*

1. Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., une société constituée selon les lois de la Virginie, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 202.464 (deux cent deux mille quatre cent soixante quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 202.464.- (deux cent deux mille quatre cent soixante quatre Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

2. Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., une société constituée selon les lois de la Virginie, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 25.526 (vingt-cinq mille cinq cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 25.526.- (vingt-cinq mille cinq cent vingt-six Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

3. Columbia Capital Employee Investors IV L.P., une société constituée selon les lois de la Virginie, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 1.845 (mille huit cent quarante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 1.845.- (mille huit cent quarante-cinq Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

4. Columbia Capital Equity Partners III (QP) L.P., une société constituée selon les lois de la Virginie, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 103.700 (cent trois mille sept cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 103.700.- (cent trois mille sept cents Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

5. Columbia Capital Equity Partners III (Cayman) L.P., une société constituée selon les lois de la Virginie, ayant son siège social à Maples and Calder, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 56.947 (cinquante-six mille neuf cent quarante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 56.947.- (cinquante-six mille neuf cent quarante-sept Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

6. Columbia Capital Equity Partners III (AI) L.P., une société constituée selon les lois de Virginie, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008 a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 5.729 (cinq mille sept cent vingt-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 5.729.- (cinq mille sept cent vingt-neuf Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

7. Columbia Capital Investors III L.L.C., une société constituée selon les lois de la Virginie ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 25.587 (vingt cinq mille cinq cent quatre-vingt sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 25.587,- (vingt cinq mille cinq cent quatre-vingt sept Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

8. M/C Venture Partners VI, L.P., une société constituée selon les lois du Massachusetts, ayant son siège social à 75, State St., Suite 2500, Boston, MA 02109, États-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 366.760 (trois cent soixante six mille sept cent soixante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 366.760,- (trois cent soixante six mille sept cent soixante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

9. M/C Venture Investors L.L.C., une société constituée selon les lois du Massachusetts, ayant son siège social à 75, State St., Suite 2500, Boston, MA 02109, États-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 11.540 (onze mille cinq cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 11.540.- (onze mille cinq cent quarante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

10. Innova GTS Holding S. à r.l., une société a responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 328.300 (trois cent vingt-huit mille trois cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 328.300,- (trois cent vingt-huit mille trois cents Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

11. HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o HarbourVest Partners, LLC, One Financial Center 44<sup>ème</sup> étage, Boston Massachusetts 02111, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

12. HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o HarbourVest Partners, LLC, One Financial Center One Financial Center 44<sup>ème</sup> étage, Boston Massachusetts 02111,, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 130.000 (cent trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 130.000,- (cent trente mille Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

13. Oak Investment Partners XII, Limited Partnership, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Oak Management Corporation, One Gotham Island, Westport, CT 06880 Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 333.000 (trois cent trente trois mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 333.000,- (trois cent trente trois mille Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

14. Bessemer Venture Partners VII L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 249.400 (deux cent quarante-neuf mille quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé

entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 249.400,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cents Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

15. Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 40.600 (quarante mille six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 40.600,- (quarante mille six cent Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

16. PFFD Telecom LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 80.508 (quatre-vingt mille cinq cent huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 80.508,- (quatre-vingt mille cinq cent huit Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

17. PFFO Telecom LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 40.194 (quarante mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (1 Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 40.194,- (quarante mille cent quatre-vingt-quatorze Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

18. Mr. Lawrence BABBIO, résidant à 720 Park Ave # 16 A, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 3.199 (trois mille cent quatre-vingt dix neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 3.199,- (trois mille cent quatre-vingt dix neuf Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

19. Mr. James P. Hynes, résidant à 117 meadow Road, Riverside, CT 06878, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 3.199 (trois mille cent quatre-vingt dix neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 3.199,- (trois mille cent quatre-vingt dix neuf Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

20. Bear GTS LLC, une société constituée selon les lois du Colorado, ayant son siège social à 901 Front Street, Suite 200, Louisville, CO 80027, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 7.039 (sept mille trente-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 7.039,- (sept mille trente-neuf Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

21. Gee Five Limited, une société constituée selon les lois de Malte, ayant son siège social à Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Mriehel BKR 14, Malte, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 50.000.- (cinquante mille) Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

22. Nextone LLC, une société constituée selon les lois de la Géorgie, ayant son siège social au 40 Technology Parkway South # 300, Nprcross, GA 30092, Etats-Unis d'Amérique et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 640 (six cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 640.- (six cent quarante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

23. Mr. James Robert Sperans, résidant à 0318 Thornbrook Avenue, Rosemont, PA 19010, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 640 (six cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 640.- (six cent quarante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

24. Mr. Thomas Richard Dorr, résidant à 124 Three Ponds Lane, Malvern, PA 19355, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 640 (six cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 640.- (six cent quarante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

25. Mr. John Wolak, résidant à Holly tree Lane, lot 5, Chads Ford, PA 19317, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 320 (trois cent vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 320.- (trois cent vingt Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

26. Mr. Jeffrey Newland Collins, résidant à 548 Hansell Road, Wynnewood, PA 19096, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 320 (trois cent vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 320.- (trois cent vingt Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

27. Mr. Neil W.C. Harper, résidant à 12 Guion Road, Lodon, SW6 4UE, Royaume Unis, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> avril 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 640 (six cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 640.- (six cent quarante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

28. Telcom CEE landline LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 201 N. Union Street, Suite 360, Alexandria, VA 22314, États-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 44.791 (quarante quatre mille sept cent quatre-vingt onze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un 1 Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 44.791.- (quarante quatre mille sept cent quatre-vingt onze Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

29. Mr. Rodolfo Casasola, résidant à 2610 31st street NW, Washington DC 20008, Etats-Unis d'Amérique, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 640 (six cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 640.- (six cent quarante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

30. Syntaxis Mezzanine Fund I LP, une société constituée selon les lois du Guernesey, ayant son siège social à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3ZD, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 8.250.- (huit mille deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un 1 Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 8.250.- (huit mille deux cent cinquante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

31. Indigo Capital V LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et d'Ecosse, ayant son siège social à 25 Watling Street, Londres EC4M 9BR, et représentée par M<sup>e</sup> Claire-Marie Darnand, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2008, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société concernant l'émission de 8.250 (huit mille deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un 1 Euro) chacune et a payé entièrement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant total de EUR 8.250.- (huit mille deux cent cinquante Euros), devant être affectés au compte capital social nominale de la Société.

Le montant d'EUR 2.380.668.- (deux millions trois cent quatre vingt mille six cent soixante-huit Euros) est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de noter que suite aux souscriptions et paiements susmentionnées l'actionnariat de la Société est le suivant:

- Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., détenteur de 202.464 parts sociales;
- Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., détenteur de 25.526 parts sociales;
- Columbia Capital Employee Investors IV, L.P., détenteur de 1.845 parts sociales;
- Columbia Capital Equity Partners III (QP), L.P., détenteur de 103.700 parts sociales;
- Columbia Capital Equity Partners III (Cayman), L.P., détenteur de 56.947 parts sociales;
- Columbia Capital Equity Partners III (AI), L.P., détenteur de 5.729 parts sociales;

Columbia Capital Investors III LLC, détenteur de 25.587 parts sociales;  
Columbia Capital IV LLC, détenteur de 5.000 parts sociales;  
M/C Venture Partners VI, LP, détenteur de 371.760 parts sociales;  
M/C Venture Investors, LLC, détenteur de 11.540 parts sociales;  
Innova /4 LP, détenteur de 5.000 parts sociales;  
Innova GTS Holding S.à R.L, détenteur de 328.300 parts sociales;  
HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., détenteur de 250.000 parts sociales;  
HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., détenteur de 130.000 parts sociales;  
Oak Investment Partners XII, Limited Partnership, détenteur de 333.000 parts sociales;  
Bessemer Venture Partners VII L.P., détenteur de 249.400 parts sociales;  
Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., détenteur de 40.600 parts sociales;  
FPFD Telecom LLC détenteur de 80.508 parts sociales;  
FPFO Telecom LLC, détenteur de 40.194 parts sociales;  
Lawrence T. Babbio Jr., détenteur de 3.199 parts sociales;  
James P. Hynes, détenteur de 3.199 parts sociales;  
Bear GTS, LLC, détenteur de 7.039 parts sociales;  
Gee Five Limited, détenteur de 50.000 parts sociales;  
Nextone, LLC, détenteur de 640 parts sociales;  
James Robert Sperans, détenteur de 640 parts sociales;  
Thomas Richard Dorr, détenteur de 640 parts sociales;  
John Wolak, détenteur de 320 parts sociales;  
Jeffrey Newland Collins, détenteur de 320 parts sociales;  
Neil W.C. Harper, détenteur de 640 parts sociales;  
Telcom CEE Landline LLC, détenteur de 44.791 parts sociales;  
Rodolfo Casasola., détenteur de 640 parts sociales;  
SYNTAXIS MEZZANINE FUND I L.P., détenteur de 8.250 parts sociales; et  
INDIGO CAPITAL V L.P., détenteur de 8.250 parts sociales.

A partir de maintenant, toute référence a l'Assemblée dans les résolutions suivante devra être comprise comme une référence a l'assemblée générale extraordinaire desdits associés prenant les résolutions unanimement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, et selon la volonté des associés de reformuler les Statuts pour réajuster les droits et obligations entre associés, l'Assemblée a décidé de procéder à une refonte des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante;

### **I. Dénomination - siège social - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Définitions.** Dans ces Statuts, en plus des termes autrement définis, les termes suivants auront le sens suivant:

**Statuts** signifiera les statuts de la Société;

**Jour ouvrable** signifiera un jour autre que samedi ou dimanche pour lequel les banques sont ouvertes dans les villes de Luxembourg, Londres, New York et/ou Varsovie. Jours ouvrables sera compris de la même manière.

**Instruments de la Société** signifiera, si le contexte le requiert, les (i) actions de la Société (ii) les certificats d'actions préférentiels émis par la Société et (iii) les certificats d'actions préférentiels convertibles émis par la Société.

**Conflit d'Intérêt** signifiera si un Gérant de la Société a un intérêt financier direct autre que son intérêt dans sa capacité d'associé ou bénéficiaire économique (le cas échéant) de la Société, Consortium 2 S.à. r.l. ou GTSEH sur un sujet dans lequel la Société, Consortium 2 Sarl ou GTSEH a un intérêt.

**Cout de Base** signifiera le prix d'achat initial des Instruments de la Société au moment de leur émission. Dans l'hypothèse d'instruments émis contre d'autres instruments, "Cout de Base" signifiera le prix d'achat initial de ces instruments échangés.

**Date de Clôture "Equity"** signifiera la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société pour la refonte des statuts.

**Groupe** signifiera GTSEH et ses filiales de temps à autre et Société du Groupe signifiera chacune d'elles.

**GTSEH** signifiera GTS Central European Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon de droit Chypriote.

**Associé Initial** signifiera les Associés de la Société à la Date de Clôture "Equity" dont les noms apparaissent comme actionnaires de la Société à cette date sur les registres d'actionnaires de la Société.

**Décision Majeure** signifiera:

(a) un contrat de vente ou disposition dans les trois ans à partir de la Date de Clôture "Equity" par tout moyen volontaire (incluant par voie de fusion) de tous ou substantiellement tout les actifs ou actions de la Société, les actifs ou actions de Consortium 2 Sarl ou les actifs ou actions de GTSEH ("Disposition Majeure") à moins que tous les Associés Initiaux qui sont associés de la Société à la date de la Disposition Majeure reçoivent dans une telle transaction au moins deux fois et demie leur Cout de Base des Instruments de la Société;

(b) La cotation ou offre publique dans les trois ans de la Date de Clôture "Equity" sur toute bourse des actions de la Société, Consortium 2 Sarl (ou les actions d'une société anonyme ou autre entité en laquelle la Société ou Consortium 2 Sarl est convertie avant une telle cotation ("l'Entité Résultante") ou GTSEH ou une Société du Groupe à moins que (x) les associés pour donner effet à cette transaction, directement ou indirectement détiennent la majorité de la société publique et (y) le prix de l'offre publique impute une évaluation pré-monnaire au Groupe d'au moins le montant cumulé du Cout de Base des Instruments de la Société non émis à la Deuxième Date de Clôture; ou

(c) Toute action (incluant une proposition lors de l'assemblée générale des associés de prendre des résolutions dans le même but) ayant pour effet de changer soit la forme ou la nationalité de la Société.

**Notification** signifiera toute notification, requête ou autre communication par écrit qui sera supposée donnée si donnée en personne par facsimilé (avec délivrance de confirmation électronique), courrier électronique, télégramme ou courrier recommandé.

**Pacte d'Actionnaires** signifiera tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autre entre les associés de la Société et, le cas échéant, la Société.

**Art. 2. Dénomination.** Le nom de la société est "Consortium 1 S.à. r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - parts sociales

### Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante-huit euros (2.395.668 EUR), représenté par deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent soixante-huit (2.395.668) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2 Les parts sociales sont cessibles uniquement en conformité avec la Loi, les Statuts et à tout Pacte d'Actionnaires. La Société ne pourra reconnaître et accepter un transfert de parts sociales dans la Société fait à l'encontre des termes de la Loi, des Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires librement cessibles entre associés.

Mis à part les termes de tout Pacte d'Actionnaires et sauf dispositions plus contraignantes à l'intérieur, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - représentation

### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est et doit être à tout moment gérée par jusque 5 (cinq) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Quatre de ces gérants seront désignés par une résolutions des associés comme "Gérants Investisseurs" (collectivement les Gérants Investisseurs et individuellement un Gérant Investisseur) et l'un des gérants qui ne sera pas Gérant Investisseur sera un résidant Luxembourgeois et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant Luxembourgeois (le Gérant Luxembourgeois et ensemble avec les Gérants Investisseurs", les Gérants et individuellement, sans égard à la catégorie de gérant à laquelle le gérant appartient, un Gérant).

8.2 Les Gérants ne doivent pas être associés.

8.3 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Les Gérants constituent le conseil de gérance (le Conseil).

9.2. Le Conseil peut inviter une ou plusieurs personnes/observateurs pour assister à la réunion, étant entendu qu'une telle personne invitée (la Personne Invitée) n'aura pas de droit de vote à toute réunion et ne sera pas impliquée dans la gestion de la Société. La Personne Invitée devra recevoir les informations que le Conseil estimera appropriées eu égard à la sensibilité ou confidentialité de telles informations.

### Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### Art. 11. Procédure.

11.1. Le Conseil peut élire parmi ses membres un président qui devra être l'un des Gérants Investisseurs (le Président). A moins et jusqu'à ce que les Gérants nomment une personne qui n'est pas un Gérant Investisseur comme Président, la présidence du Conseil devra tourner sur une base annuelle entre les Gérants Investisseurs.

11.2. Le Conseil se réunit sur convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Tout Gérant peut requérir qu'une réunion du Conseil soit convoquée en donnant Notification au Président et sur réception d'une telle Notification, le Président devra convoquer la réunion. Les réunions du Conseil seront convoquées et tenues aussi souvent que nécessaires pour conduire les affaires de la Société, Consortium 2 Sarl ou le Groupe mais dans tous les cas (i) au moins quatre fois par an et (ii) immédiatement avant que la Société exerce ses droits comme associé direct de Consortium 2 Sarl et comme associé indirect de tout Société du Groupe.

11.3. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 10 Jours Ouvrables à l'avance, sauf (i) en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la

convocation à la réunion (ii) en cas de tenue de la réunion par voie de télécommunications, auquel cas la réunion pourra être appelée sur une convocation de cinq jours ouvrables.

11.4. Le durée de la notification commencera à courir du jour suivant l'envoi de la Notification. Le jour de la réunion ne devra pas compter dans la détermination de la période de notification. La notification devra mentionner le lieu et l'heure d'une telle réunion (ou si la réunion se fait par voie téléphonique) et inclure une description des affaires devant être discutées à la réunion et la Notification devra être accompagnée de tout document nécessaire.

11.5. Tout Gérant peut proposer des thèmes pour l'agenda de la réunion en donnant notice au Président au moins 5 (cinq) jours avant la date de la réunion ou toute autre période plus courte que le Président peut accorder.

11.6. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

11.7. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

11.8. Un quorum pour délibérer à tout Conseil nécessitera la présence d'au moins trois Gérants Investisseurs. Si un quorum n'est pas obtenu à l'ouverture de la réunion, alors les Gérants présents ne pourront délibérer sur l'agenda autrement que pour reporter une telle réunion à une date ultérieure d'au moins 3 (trois) Jours Ouvrables suivant l'envoi à chaque Gérant et Personnes Invitées d'une Notification de la nouvelle réunion expliquant les motifs de l'ajournement et la date, lieu et heure de la réunion convoquée à nouveau.

11.9. Une notification de l'ajournement de la réunion du Conseil ajournée faute de quorum sera délivrée par courrier électronique à chaque personne autorisée à recevoir une telle Notification et devra confirmer à chacune de ces personnes par téléphone dans les 3 (trois) Jours Ouvrables après l'envoi de la Notification à moins que la réception de la Notification ait été confirmée par la personne concernée. Si un quorum n'est toujours pas obtenu à une telle réunion du Conseil reconvoquée, les Gérants qui sont présents seront supposés constituer un quorum pour chacune de ces réunions et pourront décider par vote affirmatif des gérants présents ou représentés incluant une majorité de Gérants Investisseurs qui sont présents ou représentés sur les affaires mentionnées sur les Notifications envoyées en rapport avec la réunion originale qui aurait pu décider si en cas de quorum atteint (incluant toutes les affaires qui autrement auraient requis un Vote Requis tel que défini ci-dessous).

11.10 Sauf en cas de Décision Majeure, les résolutions du Conseil sont valablement prises par le vote affirmatif d'au moins trois Gérants incluant trois Gérants Investisseurs pourvu que néanmoins si un des Gérant Investisseurs ou plus doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt toute action autre qu'une Décision Majeure sera seulement approuvée par une simple majorité des Gérants désintéressés incluant une majorité de Gérants Investisseurs désintéressés. Une Décision Majeure sera seulement approuvée avec le vote affirmatif de la majorité des Gérants incluant le vote affirmatif de tous les Gérants Investisseurs pourvu néanmoins que si un ou plusieurs Gérant(s) doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt, une telle Décision Majeure ne pourra être approuvée par le vote affirmatif d'une majorité de Gérants incluant les votes affirmatifs de tous les Gérants Investisseurs désintéressés (un Vote Requis).

11.11. Au cas où un Gérant a un Conflit d'Intérêt, un tel Gérant doit faire savoir au Conseil un tel Conflit d'Intérêt et ne doit pas constituer ou faire partie de tout quorum ou voter sur tout sujet pour lequel un tel Gérant a un Conflit d'Intérêts et cela doit être enregistré dans le procès verbal du Conseil (et la transaction pour laquelle le gérant a un conflit d'Intérêts devra être reporté à la prochaine réunion des associés avant tout vote de l'assemblée générale des associés sur tout autre point.

11.12. Les résolutions du Conseil sont enregistrées dans des procès verbaux signés par le Président ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés. Le Président peut nommer un secrétaire pour garder les procès verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des associés de la Société.

11.13. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.14. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants a un conflit d'Intérêt ou est un gérant, administrateur, associé, officier ou employé d'une telle autre société, entreprise ou autre entité.

#### **Art. 12. Représentation.**

12.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un "Gérant Investisseur" et d'un "Gérant Luxembourgeois".

12.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans les cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 15. Associé unique.

15.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

15.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

#### V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

##### Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

16.5. Dans le cas où le nombre d'Associés de la Société excède vingt-cinq, l'assemblée générale annuelle de la Société devra être tenue le premier jeudi de juin chaque année à 15.00 heures au siège social de la Société et si un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable le prochain Jour Ouvrable à la même heure et au même endroit.

##### Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

17.1 Au cas où le nombre d'associés de la société excède vingt-cinq, la supervision de la Société devra être confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés.

17.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

17.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

18.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **III. Dissolution - liquidation - dispositions générales**

#### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **Art. 20. Dispositions générales.**

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer comme commissaire aux comptes Deloitte Luxembourg, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée a décidé de confirmer les mandats de deux gérants et de les redésigner respectivement comme "Gérant Investisseur" et "Gérant Luxembourgeois" et de nommer trois nouveaux Gérants Investisseurs, comme suit:

1. Le mandat de Mr. Krzysztof Krawczyk, administrateur de société, né le 8 décembre 1975 à Varsovie, Pologne demeurant professionnellement à 11, Innova Capital, Aurum Bulidingm 4<sup>ème</sup> étage, PL-00-865 Varsovie, comme gérant de la Société pour une période illimitée est confirmé, ce dernier étant désigné comme Gérant Investisseur pour les besoins de l'article 8.1. des Statuts; et

- Le mandat de Mr. Patrice Gallasin, employé privé, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, demeurant professionnellement à 1, rue des Glacis, L-1629 Luxembourg, comme gérant de la Société pour une période illimitée est confirmé, ce dernier étant désigné comme Gérant Luxembourgeois pour les besoins de l'article 8.1. des Statuts.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants Investisseurs additionnels de la Société pour une période illimitée:

- Mr. John T. Siegel, Jr., Partner, né le 2 mai 1969 à Richmond, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 214 West Alexandria Ave, Alexandria VA 22302 Etats-Unis;

- Mr. Robert Savignol, vice-président, né le 3 septembre 1973 à Paris, France, demeurant professionnellement à 90, Georgetown Road, Weston, CT 06883, Etats-Unis.

- Mr. William A. Johnston, administrateur de société, né le 30 octobre 1951 à Bathurst, NewBrunswick, Canada, demeurant professionnellement à HarbourVest Partners, LLC, One Financial Center, 44<sup>ème</sup> étage, Boston, MA, 02111.

3. Mr. John T. Siegel est nommé Président par l'Assemblée à la place de la première fois par le conseil de gérance de la Société - en conformité avec la Clause 11.1 des Statuts de la Société tels qu'ils viennent d'être refondus - pour une période d'un an commençant à la date de cette nomination. Pour des besoins de clarification, une telle nomination se fera en remplacement de Mr. Krzysztof Krawczyk, qui est censé avoir agi comme Président depuis la date de constitution de la Société jusqu'à la date de l'Assemblée (ce qui est rétroactivement décidé par l'Assemblée).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 18.000.- (dix-huit mille euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.-M. DARNAND, A. BRAQUET, A. SANDOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17828. — Reçu onze mille neuf cent trois euros trente-quatre cents (0,50% = 11.903,34.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008075870/242/1244.

(080086227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

### **Private Equity Partners (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 76.194.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 mai 2008*

#### *Résolution unique*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 aux administrateurs et au Commissaire aux comptes:

#### *Conseil d'administration:*

##### *Catégorie A:*

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg

M. Nicola Nardari, employé privé, demeurant à Luxembourg

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg

##### *Catégorie B:*

M. Giacomo Ferraro, employé privé, demeurant à Luxembourg

Mme Nerina Cucchiario, employée privée, demeurant à Luxembourg

#### *Commissaire aux comptes:*

HRT Révision, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

*Pour Private Equity Partners (Lux) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2008075036/2192/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.384.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Mr Theodoros ANGELOPOULOS, born on February 6, 1943 in Athens, Greece, residing at Panepistimou 35 & Koría, 10564 Athens, Greece (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr Joost MEES, private employee, residing professionally in Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact acting in his hereabove stated capacities and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that the said appearing person is the sole shareholder of BlueLand Luxembourg Holding S. à r. l., with registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.384, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 20, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand EUROS (EUR 82,000.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand EUROS (EUR 18,000.-) to one hundred thousand EUROS (EUR 100,000.-) by the issue of eighty-two thousand (82,000) shares with a nominal value of one EURO (EUR 1.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the eighty-two thousand (82,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighty-two thousand EUROS (EUR 82,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and paid up".

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand EUROS (EUR 2,000.- ).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in his hereabove stated capacities, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

**A COMPARU:**

Monsieur Theodoros ANGELOPOULOS, né le 6 février 1943 à Athènes, Grèce, demeurant au Panepistimou 35 & Koría, 10564 Athènes, Grèce (l'"Associé Unique"), ici représenté par Monsieur Joost MEES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire es-qualités qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que ledit comparant est le seul et unique associé de la société BlueLand Luxembourg Holding S. à r. l., ayant son siège social établi au 46A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B135.384 constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg le 20 décembre 2007, acte non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-deux mille EUROS (EUR 82.000,-) pour porter son montant actuel de dix-huit mille EUROS (EUR 18.000,-) à cent mille EUROS (EUR 100.000,-) par la création de quatre-vingt-deux mille (82.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

*Souscription et libération*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les quatre-vingt-deux mille (82.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-deux mille EUROS (EUR 82.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,- ).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant es-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joost Mees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 février 2008. LAC / 2008 / 5798. — Reçu à 0,50%: quarante cent dix euros (€ 410.-).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008075343/202/92.

(080085346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Meg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of January.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(Mr Michele RATTI, entrepreneur, with address in I - 20121 Milano, 14, De Grassi Giovannino, acting as special attorney in fact of the board of managers (of a société à responsabilité limitée denominated MEG HOLDING SARL, RCS Luxem-

bourg B number 134467 with its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, bld Royal, incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on December 13, 2007, no yet published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C,

by virtue of the powers granted to him by decision of the board of managers dated January 22, 2008,

An extract of the minutes of the said meeting, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his here above capacities, requested the notary to state his declarations as follows:

1. The company's subscribed capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares having a par value of ONE EURO (EUR 1) each.

2. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation, the company has an authorised capital fixed at ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 1,012,500).

3. In accordance with its meeting on January 22, 2008, the board of managers decided to realise a first increase of capital up to ONE MILLION EUROS (EUR 1,000,000) in order to raise the company's current share capital amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 1,012,500) by creation of ONE MILLION (1,000,000) new shares of a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares,

and to accept the subscription of all the new shares by the sole associate FINMEG SRL, with its registered office at Foro Buonaparte, 70, I-20121 Milan, recorded with the Trade Register in Milan under number 05951430965,

which has subscribed to the ONE MILLION (1,000,000) new shares by contribution in cash of an amount of ONE MILLION EUROS (EUR 1,000,000).

4. The realisation of the increase of capital is evidenced by a declaration of subscription.

The amount of ONE MILLION EUROS (EUR 1,000,000) is at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

5. Further to this increase of capital, the article 5 of the articles of incorporation now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 1,012,500) represented by ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (1,012,500) shares of ONE EURO (EUR 1) per share each".

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to seven thousand two hundred euros (EUR 7,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Michele RATTI, entrepreneur, demeurant à I - 20121 Milano, 14, De Grassi Giovannino, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée MEG HOLDING SARL avec siège social au 4, bld Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 134467 et constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil de gérance prise en sa réunion du 22 janvier 2008.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Le capital souscrit est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts d'une valeur nominale de UN EURO (EUR1,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à UN MILLION DOUZE MILE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.012.500,-).

3.- Que dans sa réunion du 22 janvier 2008, le conseil de gérance a décidé de réaliser une première augmentation jusqu'à concurrence de UN MILLION D' EUROS (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE

MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.012.500,-) par la création de UN MILLION (1.000.000) de parts nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'associé unique FINMEG SRL, avec siège social à Foro Buonaparte, 70, I -20121 Milan, immatriculée auprès du registre de Milan sous le numéro 05951430965,

laquelle a souscrit aux UN MILLION (1.000.000) de parts nouvelles, moyennant une contribution en espèces de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à la somme de UN MILLION DOUZE MILE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.012.500,-), représenté par UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS (1.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michele Ratti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 janvier 2008, LAC/2008/3648. — Reçu à 0,50%: cinq mille euros (€ 5.000,-).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008075336/202/97.

(080085451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

#### **NTEL Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 125.609.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NTEL COM S.A.», ayant son siège social à L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.609, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1016 du 31 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland EBSEN, comptable, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschgässel. Monsieur Roland EBSEN occupe également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour. L'intégralité du capital social étant repré-

sentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de vingt et un mille sept cents euros (EUR 21.700,-) pour le porter de trente-un mille euros (EUR 31.000,-) à la somme de cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700,-) par émission de soixante-dix (70) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

2.- Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en espèces.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de vingt et un mille sept cents euros (EUR 21.700,-) pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à la somme de cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700,-) par émission de soixante-dix (70) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

*Souscription et Libération*

Les soixante-dix (70) nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

- Palerider Holding SA: trente-cinq actions;

- Skyscraper SA: trente-cinq actions.

La prédite augmentation de capital de vingt et un mille sept cents euros (EUR 21.700,-) a été libérée moyennant un versement en espèces par les actionnaires actuels, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700,-), représenté par soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roland Ebsen, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2008. LAC/2008/4334. - Reçu à 0,50%: cent huit euros cinquante cents (EUR 108,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008075339/202/68.

(080085367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Fashion Box International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.317.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2008*

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Messieurs REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), et Monsieur GIANELLO Lorenzo, juriste, né le 25.12.1976 à Rome (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mesdames RIES-BONANI Marie-Fiore et SCHEIFFER-GILLEN Romaine, administrateurs sortant. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.  
Robert REGGIORI / Angelo DE BERNARDI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008074600/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**MONO Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. Arte Media S.A.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 95.538.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075409/725/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**ISMT Enterprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour la société  
Paul DECKER  
Le notaire

Référence de publication: 2008075142/206/13.

(080084885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**EPI Prime Hamburg SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.199.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075250/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03671. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.